

## **Rapport annuel 2013-2014/protecteur de l'élève pour la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière du Loup**

En conformité avec le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (art. 35 du règlement), il me fait plaisir de vous produire le rapport annuel du protecteur de l'élève.

Au cours de la dernière année scolaire, je n'ai reçu aucune plainte dans le cadre de mon mandat. Toutefois, j'ai été interpellé à deux reprises par des parents, afin de leur transmettre des informations et répondre à leurs questions.

Au terme de cette première année de mon mandat, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont accepté de collaborer avec moi pour défendre les droits des élèves dont j'avais la responsabilité en tant que protecteur de l'élève. Pour ma part, j'espère avoir rempli mon rôle à la satisfaction de toutes les parties concernées.

Veillez agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Guy Robitaille  
Protecteur de l'élève

Le 7 juillet 2014